



BULLETIN MUNICIPAL

Octobre 2020

“

Nouvelle déchetterie, pour le printemps 2021

En juillet dernier, nous espérions que le confinement viendrait à bout de l'épidémie. Voilà qu'aujourd'hui, elle repart de plus belle nous concernant même plus précisément qu'auparavant. En accord avec le conseil municipal, j'ai pris un maximum de mesures préventives afin d'assurer la sécurité des personnels communaux, des administrés et principalement des enfants qui fréquentent le groupe scolaire, les activités périscolaires et la cantine. Je tiens ici à remercier l'ensemble des agents municipaux qui participent pleinement à la mise en œuvre de ces mesures. Cette situation s'installe et modifie notre vie quotidienne ; nous devons nous y adapter sereinement, sans anxiété mais dans le respect mutuel.

Dans ce numéro du bulletin municipal, vous trouverez des informations concernant l'entretien de la commune. C'est un sujet sensible qui a demandé une réelle remise en cause de l'organisation du travail des services techniques. L'achat de matériel lourd va permettre une économie de temps des employés tout en leur garantissant de meilleures conditions de travail pour un résultat visible dans les rues. Néanmoins, rendre la ville propre est un perpétuel recommencement, notamment contre les incivilités de ceux qui ne respectent pas les règles de vie : des poubelles qui débordent ou qui restent toute la semaine dans la rue, trop de crottes de chien sur les trottoirs... Autant de désagréments qui peuvent être évités s'il existe une prise de conscience individuelle de chaque citoyen.

L'équipe municipale est déterminée et disponible pour chacun d'entre vous. N'hésitez pas à contacter le référent de votre rue qui assurera le lien avec les services concernés. Le conseil municipal et moi-même vous assurons de notre engagement et de notre volonté d'assurer pleinement la responsabilité que vous nous avez confiée.

Bien à vous.

Philippe FREQUELIN, Maire d'Arc-en-Barrois

Commune et siège
du Parc national
de Forêts



La qualité du cadre de vie qu'offre la commune à ses habitants est valorisée par le label des « Villes et villages fleuris ».

MAIRIE d'ARC-EN-BARROIS, 2 Place Moreau, 52210 Arc-en-Barrois ☎ 03 25 02 51 33
✉ mairie.arc.en.barrois@wanadoo.fr 🌐 www.arc-en-barrois.fr / Directeur de publication :
Philippe FREQUELIN Responsable de rédaction : Commission du bulletin municipal / Siège : Mairie



Arc-en-Barrois

PROPRETÉ DU VILLAGE

La commune d'Arc-en-Barrois est très attachée à la propreté de sa cité. Le personnel, encadré par l'équipe municipale, est à pied d'œuvre pour que notre village soit propre et entretenu. Un respect pour ses habitants et ses visiteurs ! Comme vous le savez tous, la loi Labbé et la loi Pothier interdisent l'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, forêts, promenades et voiries (sauf pour des raisons de sécurité ...) accessibles au public. La commune, après avoir étudié plusieurs possibilités, a souhaité investir dans une balayeuse qui permettra d'entretenir la commune plus facilement. Vous aurez l'occasion de la croiser au détour d'une ruelle arcquoise.

ARC-EN-BARROIS EN CHIFFRES :

51 991 m² d'espaces verts à entretenir

275 pots de fleurs

25 suspensions florales

27 massifs floraux

14.8 km de trottoirs à entretenir.

Par civisme, chaque habitant est invité à entretenir le devant de son domicile.





VITESSE

Des cinémomètres ont été installés à chaque entrée de village il y a plusieurs mois.

Les résultats sont assez effarants, plusieurs véhicules entrent sans aucun problème dans le village à des vitesses excessives dépassant largement les 50 kilomètres/heure réglementaires. Il en va de la sécurité de tous, des solutions sont actuellement à l'étude en mairie pour inciter les automobilistes à réduire leur vitesse.

ARRÊTÉ CHIENS ET CHATS ERRANTS

En raison d'incessants désagréments causés par des chiens errants dans la commune, le maire a décidé de prendre un arrêté qui sanctionne les propriétaires qui laisseraient divaguer leur chien sur le domaine public. Pour rappel, les animaux doivent être identifiables. En cas d'infraction l'amende s'élèvera à 38 € ou 150 € selon la catégorie du chien. Le maire peut décider de mettre l'animal en fourrière, l'animal pourra être récupéré par son propriétaire après paiement de l'amende et des frais inhérents à la garde de l'animal.



ENFANCE/JEUNESSE

Des aménagements ont été effectués à l'école pour sécuriser le bâtiment. Les portes donnant sur l'extérieur sont maintenant équipées d'une alarme garantissant ainsi la sécurité des enfants. Un système de surveillance a été installé au niveau du portail de l'école élémentaire afin d'identifier les personnes qui souhaitent entrer. Ces installations s'inscrivent dans le plan Vigipirate.



LES TRAVAUX

La déchetterie :

Les travaux de la déchetterie ont débuté courant septembre et seront livrés au printemps 2021. Une déchetterie plus moderne et accessible prendra place. Le site sera grillagé pour éviter toute intrusion. Le terrain a été mis à disposition par la commune, mais les travaux sont financés par le Syndicat Départemental d'Énergie et des Déchets (SDED 52).

La déchetterie mobile restera face à la salle des fêtes pendant la durée des travaux. Nous remercions les habitants de respecter le lieu et de le laisser propre.



ACCUEIL DE JOUR

Les travaux de l'accueil de jour ont commencé début septembre, la première phase de démolition est terminée. Le bâtiment devrait être achevé fin février pour accueillir les usagers, ainsi les personnels du Parc national pourront investir le rez-de-chaussée des locaux qu'ils occupent déjà.



MÉDIATHÈQUE

En octobre, novembre et décembre c'est le « tout numérique » à la médiathèque : des tablettes et des jeux vidéos sont à votre disposition

Samedi 21 novembre avec Hélène :

11^h : heure du conte dès 3 ans, « *L'arbre au fil des saisons* ».

15^h : après-midi jeux de société dès 6 ans, présentation de nouveautés.

Samedi 5 décembre à 11^h : Heure du conte dès 3 ans, « *en attendant Noël* ».

Samedi 12 décembre à 14^h : Bricolage de Noël animé par *les Sentiers de la Belette*. Modalités d'inscription se renseigner à la médiathèque

MILIEU ASSOCIATIF

La fête de la Saint-Hubert qui s'est tenue depuis 1996 sans interruption sera exceptionnellement reportée cette année. Comme vous vous en doutez, les conditions sanitaires et la réglementation obligent l'association à prendre cette décision. Cependant, un marché au gibier se tiendra dans le hall de la mairie le dimanche 29 novembre.

Arc Patrimoine organise une conférence samedi 28 novembre à 15h à la médiathèque d'Arc-en-Barrois. "**Une forêt dans la guerre de 14-18**" de Monsieur DELORME.

Tarifs : 7 € pour les non-adhérents / 4 € pour les adhérents.

L'Union Sportive d'Arc-en-Barrois : L'assemblée générale qui s'est déroulée courant septembre, a décidé de renouveler les membres du conseil d'administration : président Mathieu THOUVENIN,

vice-président : David PATRONE, trésorier : Sébastien LAHAIE et secrétaire Julien MENEU. Le club compte cette année 50 licenciés.

La Gymnastique arcquoise vous propose des cours de gymnastique d'entretien le mardi de 9h à 10h et le vendredi de 9h30 à 10h30. Du renforcement musculaire le jeudi de 19h à 20h. De la gymnastique tonique fitness le mardi de 19h à 20h et de la gymnastique douce et équilibre mardi de 10h15 à 11h15. Inscriptions auprès de Marie-Ange MONDESERT au 06.31.27.81.10. Les deux premières séances sont gratuites.

Le comité des fêtes réunira très prochainement son assemblée générale pour élire les membres de son conseil d'administration. Si vous souhaitez intégrer l'association, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de Séverine MIELLE au 06 77 88 44 06.

ETAT-CIVIL

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux habitants ou propriétaires et à leur famille :

Mr CAROUX Théo, Mr GEHRA Patrice, Mr GLAPIER Maël, Mr JOLLY Justin, Mme LAMBERT Bertille, Mr et Mme SCAPPE-LAMARE Guillaume.

Nous présentons nos condoléances aux familles de :

Simone DENYS (9 août 2020), Maria GIAQUINTO (19 septembre 2020), Angelo LAMONTRE (8 juillet 2020).

FOCUS ECO

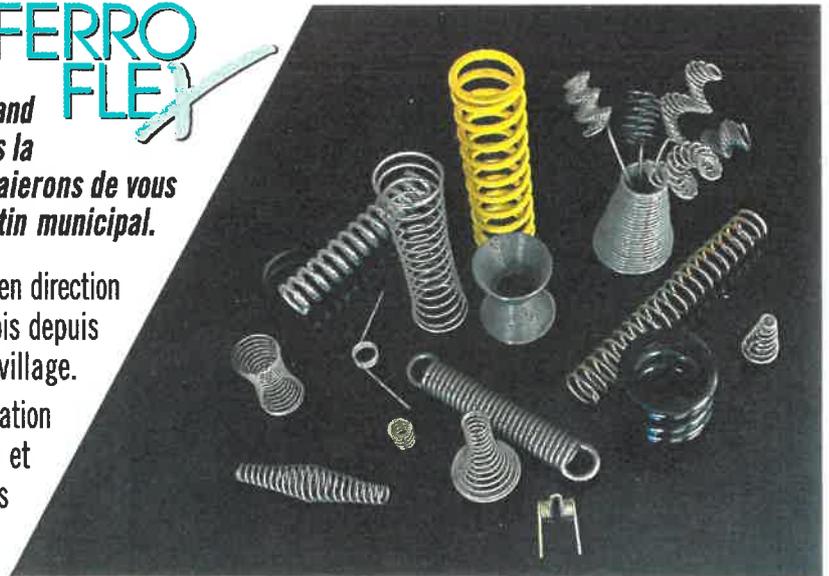
Notre village regorge de savoir-faire et possède un grand nombre d'entreprises, dont parfois, on n'imagine pas la diversité des activités qu'elles proposent. Nous essaierons de vous présenter une entreprise arcquoise à chaque bulletin municipal.

L'entreprise Ferroflex se situe à la sortie d'Arc-en-Barrois en direction d'Aubepierre-sur-Aube, elle est implantée à Arc-en-Barrois depuis 1997 et emploie 12 salariés, 3 d'entre eux habitent au village.

Ferroflex est spécialisé dans le développement et la fabrication essentiellement des ressorts de compression en petite et moyenne série, mais c'est également 12 600 références de ressorts (de compression, traction, torsion, jonc) ainsi que différentes pièces en fil de tous types.

L'entreprise arcquoise est rattachée à un groupe allemand de 300 salariés répartis sur 5 sites ce qui leur permet de répondre largement à toutes les demandes des clients. Ferroflex compte près de 7 000 clients en grande partie français mais également dans le monde entier. Ces clients proviennent de nombreux secteurs tels que l'automobile, la construction mécanique, l'aéronautique et l'astronautique, l'industrie médicale, l'informatique, l'ameublement, l'alimentaire, parfumerie et bien d'autres domaines. L'entreprise peut satisfaire également des demandes de particuliers.

**FERRO
FLEX**



L'entreprise n'a pas fermé pendant le confinement mais a connu une perte de 25% de son chiffre d'affaires. En fin d'année sa baisse sera estimée à 15%. Il est possible de consulter la gamme de ressorts et les services complets de FERROFLEX sur leur site internet www.ferroflex.fr